

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'octobre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 09 octobre 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025**.
Le compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025** est approuvé à l'unanimité.

PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE 2025

(96-2025)

Le fonds de solidarité (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent. Il permet d'attribuer un soutien financier pour le paiement des loyers et des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et téléphonie.

La participation des communes est établie en fonction du nombre d'habitants.

La contribution de la commune d'Arreau s'élève à 301 € pour l'année 2025.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide l'attribution d'une contribution communale au FSL au titre de l'année 2025 s'élevant à 301 €.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau